

# **Parlement francophone bruxellois**

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance	plénière

Vendredi 18 novembre 2022 – 9h00 Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

## Ordre du jour

- 1. Communications
- 2. Examen des projets et des propositions
  - 2.1. Proposition de résolution visant la sensibilisation aux différents types de contraception, y compris masculine, et à tendre vers une responsabilité partagée de la contraception, déposée par M. Martin Casier, Mme Margaux De Ré, M. Sadik Köksal et M. David Weytsman doc. 90 (2021-2022) n° 1 et doc. 90 (2022-2023) n° 2
    - Rapporteuse : Mme Leila Agic
    - Discussion générale
    - Discussion des points du préambule et du dispositif
- 3. Règlement d'ordre intérieur de la médiatrice bruxelloise (décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois) doc. 101 (2022-2023) n° 1

Projet de cadre du personnel de la médiatrice bruxelloise doc. 102 (2022-2023) n° 1

Proposition de budget ajusté 2022 et de budget initial 2023 de la médiatrice bruxelloise

doc. 103 (2022-2023) n° 1

Rapport conjoint

doc. 101-102-103 (2022-2023) n° 2

- Rapporteuse : Mme Delphine Chabbert
- Discussion générale conjointe

### 4. Interpellations

- 4.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente du Collège, concernant le rapport intermédiaire du « délégué aux relations francophones Bruxelles-Wallonie » et les interrogations liées à la pertinence de la fonction
- 4.2. de Mme Véronique Jamoulle adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la hausse de la prostitution étudiante en Région bruxelloise

#### 5. Questions orales

- 5.1. de M. Christophe Magdalijns adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente en charge de la Promotion de la santé, concernant l'approche de la consanguinité comme phénomène au sein de la population bruxelloise
- 5.2. de M. Jonathan de Patoul adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les fonds de lutte contre les assuétudes
- 5.3. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant Le 20 octobre, journée de l'ostéoporose
- 5.4. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant les jeunes adolescents inscrits en salle de musculation
- 5.5. de M. Christophe Magdalijns adressée à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente en charge de la Famille, et à M. Alain Maron, ministre en charge des BAPA, concernant l'approche de l'E.V.R.A.S ou équivalent dans les parcours d'accueil
- 5.6. de Mme Céline Fremault adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les mesures de soutien aux infrastructures d'accueil pour personnes en situation de handicap pour faire face à la crise énergétique
- 5.7. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire, concernant la pétition sur le transport scolaire
- 5.8. de M. Pierre-Yves Lux adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'accord-cadre sectoriel « Emploi-Formation » avec le secteur non-marchand
- 5.9. de Mme Céline Fremault adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant les mesures de soutien aux infrastructures d'accueil pour faire face à la crise énergétique
- 5.10. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives, concernant les défibrillateurs dans les clubs sportifs

# 6. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

### 7. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 12h00, à l'issue des questions d'actualité.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21